demander qu'à l'avenir, les questions de finances dans lesquelles it s'agit des millions des contribuables ne soient plus enlevées ici sans examen. Je ne venx pas rechercher s'il y avait dans la Cham bre ou dans les commissions du budget des membres appartenant aux compagnies intéressées.

M. Maurice Rouvier. - Je demande

la parole.

M. des Rotours. — J'ai tenu à rappeler un fait récent duquel il ressort qu'à la suite d'un vote présipité de la dernière Chambre, une Compagnie financière a pu prélever six millions qui serajent plus utilement employés à une réduction de nos impôts ou à l'augmentation des petits traitements. Il importe que pareil fait ne puisse se reproduire. Il faut que désormais des questions de cette sorte soient toujours examinées avec tout le soin qu'elles comportent.

demande que la discussion du projet de loi ne puisse venir avant jeudi prochain. D'ici là, nous pourrons examiner les importantes questions que ce

projet de loi soulève.

M. Ganivet. — La question est urgente, et la Chambre l'a déjà déclaré quand elle a renvoyé le projet de loi à la commission du budget. Mais cette question n'est pas nonvelle pour nous : elle a été discutée l'année dernière, et tous les membres de la Chambre la connaissent parfaitement.

Plusieurs membres .- Mais non! mais

M. Ganivet. - J'ajoute qu'il y a des intérêts considérables qui sont en souffrance et que, le mois prechain, expire délai après lequel les compagnies dont il s'agit seront toutes exposées à une déclaration de faillite. (C'est cela - Vous avez raison i

Je demande, non pas qu'on discute ce projet demain, — je reconnais que, le rapport venant d'être distribué, le délai peut paraître un peu court à la plupart d'entre nous, - mais qu'on remette la discussion à après-demain.

M. Maurice Rouvier. — Je viens in-

sister, a nom de la commission du budget, ponr prier la Chambre de donner satisfaction à la demande formulée par l'honorable M. Carnot. Mais j'ai demandé la parole en même temps pour un autre motif encore.

L'honorable M. des Rotours, jugeant à propos de faire intervenir dans la question de fixation de l'ordre du jour le souvenir d'un fait qui appartient à la Chambre qui a précédé celle-ci, a dit qu'il y avait dans la commission du dget un membre qui appartenait à l'administration d'une compagnie de chemin de fer.

M. des Rotours. — Non | j'ai parlé

d'administrateurs de compagnies inté-

M. Maurice Rouvier. - Soit!

Eh, bien, à ce moment-là. j'ai demandé la parole pour venir dire à la Chambre le membre dont il s'agit et qui ne siège plus dans cette Chambre-ci...

M. des Rotours. — Je ne l'ai pas nommé. C'était sans intérêt pour ma discussion.

M. Rouvier. - Je vous demande pardon; nous sommes juges de notre dé-fense et de notre susceptibilité.

El bien ! ce membre n'appartenait pas à la majorité de la Chambre ; il n'éait pas de la gauche. (Assez ! assez ! -

Aux voix ! aux voix)!

M de Tillancourt. — Il faut clore cet

incident ! M. des Rotours. - (Aux voix ! aux voix!) Je reviens à la tribune pour m'opposer formellement à la proposition de la commission du budget tendant à la

mise à l'ordre du jour de demain d'un projet qui engage nos finances pour 500 millions, je demande que ce projet de loi ne vienne pas à l'ordre du jour avant jeudi prochain. Il s'agit d'une question d'honnêteté publique et de moralité financière, à l'égard de laquelle nous devons être d'accord sur les divers blancs cette Chambre. (Aux voix ! aux voix 1)

Plusieurs voix. — A jeudi ! M. Langlois. — Jeudi, c'est trop tard.
L'honorable M. Ganivet a parfaitement raison quand il dit que vous n'avez qu'une chose à faire : c'est d'inscrire la discussion en tête de l'ordre du jour de

demain ou d'après-demain. M. de Tillancourt - A la première séance de la semaine prochaine

M. des Rotours. — On ne peut p voter ainsi 500 millions au pied levé! On ne peut pas Voix nombreuses. — A jeudi! à

M. le président. - Je consulte la Chambre sur le point de savoir si elle veut fixer la discussion du projet de loi

à jeudi, au commencement de la séance (La Chambre, consultée décide que la discussion du projet de loi sera inscrite en tête de l'ordre du jour de jeudi.)

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Convention Franco-Américaine

Le comité d'initiative, organisé en vue d'arriver à la conclusion d'un traité de commerce entre la France et les Etats Unis, avait décidé d'envoyer en Amérique un membre délégué pour se en relations suivies avec les free trade clubs.

M. Léon Chotteau, qui a été chargé de cette mission, s'est embarqué ce matin, au Havre, à bord de la France. Avant de partir, M. Léon Chotteau a

reçu du directeur général des douanes la lettre suivante, qui répond à des craintes exprimées au Comité sur une surélévation de taxes, en ce qui concerne l'Amérique dans le nouveau pro-jet du tarif général des douanes : Paris, le 27 février 1878.

« Monsieur, Dans la lettre que vous

m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 de cemois, vous exposez avoir reçu une communication d'après laquelle les produits américains seraient assujettis à en France, à une surtaxe de 10 %. Vous demandez si le fait est

» La législation actuelle des douanes n'établit aucune distinction entre les Etats-Unis et les autres pays qui n'ont pas conclu de traités de commerce avec la France. Les produits américains supportent donc seulement les taxes qui sont inscrites dans le tarif général. » Agréez, etc.

« Le Conseiller d'Etat, directeur général des douan a AMÉ. »

Nous crovons rendre service aux chefs d'atelier en mettant sous les yeux l'extrait d'un arrêt de la Cour d'Aix, du 10

janvier 1876 ; Ils pourront ainsi se pénétrer de la responsabilité qu'entraîne pour eux la surveillance qu'ils doivent exercer sur les ouvriers :

« Les patrons ou chefs d'atelier sont » tenu de prémunir autant que possible • leurs ouvriers, surtout les plus jeunes

o contre leurs propres imprudences et · légèretés. » Dès lors, le patron est responsable » de l'accident arrivé à un enfant pri » dans l'engrenage d'une machine, s'il

» suffisait, pour prévenir l'accident, de » précautions élémentaires telles que » l'établissement d'un treillis autour

de la machine. »

Peu importe qu'il y ait eu imprudence ou inattention de la part de l'enfant, sauf à modérer en raison de cette cir constance le chiffre des dommages-inté-

Divers cours de tribunaux s'étaient du reste, dejà prononcées.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

On nous annonce la mort de M. Désiré Vanoye, aucien mobile au 48e de marche, décoré de la médaille millitaire.

M. Vanoye, qui avait été blessé Saint-Quentin, était resté assez souffrant depuis 1871. Son service funèbre aura lieu demain

à trois heures, à Notre-Dame. Les anciens mobiles se feront un devoir d'y assister.

Nous avons joui hier d'une tempé-rature tout à fait printanière, aussi les promeneurs se sont-ils montrés très nombreux. La Grand'Rue, la rue Saint-Georges, la rue Neuve, la rue de Lille, oulevard de Paris, ont présenté pendant l'après-midi, l'aspect le plus

Par contre, si les promeneurs étaient nombreux, les masques étaient rares, et malpropres.

chansonniers deviennent, eux aussi, d'une rareté désolante. La fontaine d'Hippocrène semble tarie. Nous avons eu ce matin, sous les yaux, une des chansons en patois qui seront chantées demain, et nous n'y avons pas trouvé cet à propos que présentaient souvent les chants carnavalesques des années précédentes.

Quatre chars parcourront demain les rues de Roubaix.

Trente-quatre couples ont prononcé aujourd'hui à Roubaix le « oui » sa-

Bonne chance aux jeunes époux.

Un agent de police qui faisait, la nuit dernière, une ronde dont la rue Pierrede-Roubaix, s'est heurté à une forme humaine qui gisait inanimée.

L'agent croyait à un cas de mort subite et allait demander de l'assistance, lorsqu'il s'apercut qu'il avait affaire à un des plus fervents disciples de Bacchus, qui était ivre-mort.

Oet intéressantpersonnage qui, en ce moment, cuve son vin dans la prison municipale, se nomme Frédéric Ibon et exerce la profession de mécanicien. En ce temps de carnaval, Frédéric Ibon trouve la farce mauvaise.

Il y a presque un mois, nous signalions la disparition d'un vieillard nommé Albert Potier, âgé de 72 ans et demeurant rue Saint-Pierre 39. Ce vie:llard n'a pas reparu. Sa famille inquiète fait depuis ce temps d'infructueuses recherches.

Le 10 février, Albert Potier, comme nous l'avons dit, était sorti de son domicile pour aller rendre visite à son fils qui n'a pas reçu son père ce jour-là.

Voici de nouveau son signalement. Taille ordinaire, cheveux grisonnants; pardessus, pantalon, gilet noirs, col en velours, chemise de toile, camisole blanche, chaussettes en laine, sabots noirs.

Pour avoir enfreint l'arrêté d'expulsion lancé centre lui, Ch. Descamps de Roulers a été arrêté hier à Tourcoing.

Le train qui arrivait hier à Lille à 6 h. 23 m., venant de Douai, a horriblement mutilé un homme d'équipe à la gare de Fives. Quand on l'a relevé, il avait les deux bras et les deux jambes coupés, et à 10 heures du soir le malheureux existait pourtant encore!

L'homme dont les débris ont été trouvés, à trois heures du matin, accrochés aux roues d'une locomotive arrivée en gare de Lille, est, dit-on, un homme d'équipe de la station de

M. Constant Dugraingier, âgé de 47 ans, chapelier, Grand'Place, à Lille, en sortant hier matin du Café de Bruxelles, est tombé frappé d'une aitaque d'apop'exie foudroyante. Dix minutes après il était mort.

Dans sa séance du 2 mars 1878, le 1er conseil de guerre a statué sur les affaires suivantes :

Le nommé Louis-Isidore Milet, soldat de 2e classe au 1er régiment de ligne, reconnu coupable de vols : 1º au préjudice d'un habitant ; 2º au préjudice de militaires ; 3° au préjudice de la bibliothèque des sous-officiers et soldats du 1er régiment de ligne, a été condamné à la peine de trois

ans de prison.

— Le nommé Désiré-Auguste Mongel, cavalier de 2e classe au 19e régiment de chasseurs, reconnu coupable de vol d'une paire de bottes au préjudice d'un chasseur du même régiment, a été condamné à la peine de trois ans de prison.

L'Administration du chemin de fer du Nord nous communique l'avis

Paris, le 2 Mars 1878. A l'occasion des funérailles de Mgr l'évêque de Beauvais qui doivent avoir lieu le Jeudi 7 Mars courant, une réduction de moitié prix est accordée, à l'aller et au retour aux ecclésiastiques revêtus de leur costume, qui se rendront à Beauvais pour assister à cette céré-

Le départ pourra avoir lieu dès le 6. et le retour le 8.

L'ingénieur Chef de l'Exploitation, FÉLIX MATHIAS.

— Les drames de la misère. — Vers la fin du mois de février dernier, la femme H..., domiciliée à Gouzancourt [Nord, sortait de l'hospice de Péronne avec un enfant dont elle était acouchée depuis trois semaines et un autre âgé de trois ans, et se dirigeait sur Nesle où son mari devait l'autendre.

Se trouvant dans le plus complet dénuement, cette malheureuse femme fut bientêt obligée de demander le morceau de pain qui lui était néces-saire pour se nourir.

Après quelques jours de cette vie pénible, elle iomba exténuée de fatigue et de faim après avoir vainement cha rohe son mari. Un ouvrier de Nesle, touché de compassion. la recueilit, mais cés le lendemain le plus jeune enfant de cette infortunée expirait.

Il résulte de l'autopsie faite par le docteur Trépant, que la mort de ce pauvre petit doit - Les drames de la misère. - Vers la sin

Trépant, que la mort de ce pauvre petit doit être attribuée à la faim et au froid.

— On écrit de Licques que, dans une nou-velle battue organisée jeudi par M. Bary, un sanglier de 100 kilog. a été abattu.

Etat-Civil de Tourcoing. -

Etat-Civil de Tourcoing. — Dé-CLARATIONS DE NAISSANCES du 2 mars. — Emile De-rousseaux, rue du Cœur-Joyeax. — Désiré Handequin, à la Malcence. — Marie Vermeulin, aux Ph lempins. — Du 3. — Georges Dubuche, sentier de Roubaix. — Léontine Dumortier, rue Nationale — Julie Castelain, rue de la Cloche. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 2 mars. — Jules Tayerne 14 ans 1 mois, rue St-Roch. — Henri Ferain, 4 ans 7 mois, au pont des Piats. Emile Braye, 1 an 6 mois, au pont de Neuville. — Désiré Fourez, 43 ans 9 mois, époux de Elisa Mulliez, au Blanc-Seau. — Henri Verstraete, 6 mois 17 jours, sentier de Roncq. — Blanche Ducoulombier. 6 mois 10 jours, rue de Belle-Vue. — Hélène Pattyn, 7 mois 23 jours, rue du Chien-Fidele. — Marce Faulhaber, 80 ans 5 mois, veuve de Remy Baert, rue du Brun-Pain. rue du Brun-Pain.

Du 3. — Charles Bracaval, 29 ans 2 mois, époux de Marie Obsombre, rue de Menin.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

LUITVUIS FUNEBRES & UBITS
Les amis et connaissances de la famille
VANOYE-LUBART, qui, par oubli, n'auraient
pas reçu de lettre de faire part du décès de
Monsieur Désiré-Henri VANOYE, decédé à
Roubaix, le 3 mars 1878, à l'âge de 32 ans,
sont priés de considérer le présent avis
comme en tenant lieu et de vouloir bien
assister aux convoi et salut solemmels qui auront lieu le mardi 5 courant à 3
heures, en l'église Notre-Dame à Roubaix.
L'assemblée a la maison mortuaire, rue du
Fontenoy, 11.

Un obit solennel anniversaire sera Un abit solemnel amniversaire sera célébré en l'église Notre-D. re, à Roubaix, le mardi 5 mars 1878, à 9 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Célestin BONTE, décédé à Roubaix, le 2 tévrier 1877, dans sa 65° année; et de Dame Joséphine LIE-GEOIS, son épouse, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1871, à l'âge de 42 ans.—Les personnes qui, par oubli. n'avraient nas reu de ettre de faire part, sont prices de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

- Un grand malheur vient d'arriver à un arbonnage de Marcinelle. Deux hommes ont

péri.
P. S. — L'un de ces malheureux, le nommé
P. S. — L'un de ces malheureux, le nommé Jules Tobie, maître-porion, âgé de 45 ans en-viron domicilis à Montigny-sur-Sambre, a été précipité, en descendant dans la cage, la nuit dernière, au tond de la bure. Il laisse une

veuve et huit enfants. L'autre est un individu habitant Marcinelle et père de famille. Hier matin, il voulut pénétrer, ma'gré une défense formelle, dans une certaine taille. Au bout de quelque temps, il tombe asphyxié.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paratt dans les deux éditions du ournal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

Pianes
Location et réparation, rue du Fonte1517

V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de breyets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays.

Imprimerie, Librairie, Lithographie Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Spécialité de Denil Modes et Coiffures, M=0 VIENNE-VER-LEYE, rue Neuve, 28.

Restaurants FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Rou-GINIONS, rue Neuve. Charbons

Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux. Fabrique et réparation de robinets. Spé-

rabrique et reparation.

F. E. DECOCK, rue du Collège, 30, Rou14081 baix.

Mécanicien Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Rou

Peintures Vitrerie CORDONNIER-COGET, rae

Porcelaines, cristaux, faïence, verrer.e, po terie. — Location de services de table. — Bouteilles, bouchons, articles de fantaisie H. HOFFMAN-DUPONT, 11, rue Saint Georges.

H. LAMARQUE, rue de Soubise, Ro baix. Pierres de tailles. Marbrerie, Monumen funèbres. Grand choix de cheminées en ma

Revue financière hebdomadair

Paris, 3 mars 1878. La réponse des primes a tourné cont les acheteurs, et, par une conséquent toute naturelle, la liquidation s'est op rée en baisse.

On a demandé 0.10 c. de report si les rentes, ce qui ne s'était pas vu depu

longtemps.

Les fonds étrangers ont été plus pr
fondément atteints que les fonds fra En réalité, il existe une inquiétu

sourde, wague, un malaise indefini, q se traduit par l'absence d'achats comptant, et même par des ordres de vente assez suivis.

On considère toujours la conversi comme prochaine.

Ce n'est pas une opinion personne que nous émettons; nous constato seulement que si le ministre des fina cemment encore, qu'il ne songeait à entreprendre une opération aussi in portante que la conversion dans les c constances actuelles, on ne parle da tous les journaux et à la Bourse que la conversion.

Ce n'est pas une raison pour per de vue la prochaine et beaucoup mo hypothétique création de la rente 3 (amortissable, dont le prix sera peu être un peu moins élevé qu'on ne l'av pensé d'abord.

La politique extérieure, en effet, co tinue à inquiéter vivement les esprite Bien que nous ne soyons en rien e gagés dans les complications nonvell que soulève la question d'Orient, n'a fait que changer de face, nous pouvons échapper au contre-coup de grise économique et commerciale q produit cette guerre et l'incertitude

l'avenir même le plus prochain. Ainsi les conditions de paix imposées par la Russie à la Turquie écrasée paraissent grosses de conséquences peut

être peu éloignées. On a été surpris surtout du chiffre énorme de l'indemnité de guerre réclamée à un Etat notoirement sans ressources et surtout des combinaisons accessoires employées pour rendre effective cette demande, au premier abord un peu platonique.

Nous ne voulons pas toutes les examiner ici; mais dans le nombre il en est une à retenir, parce qu'elle a produit un effet immédiat.

La Russie montre la prétention de saisir le tribut égyptien, qui garantit les empaunts 864 et 1871, et un récent emprunt placé en Angleterre après entente entre la Porte et les porteurs de cet emprunt.

On comprend que les porteurs anglais de titres turcs se sont émus à leur tour, et ils ont suivi immédiatement l'exemple donné par le comité français des valeurs ottomanes.

Ils ont adressé une pétition à lord Derby, sollicitant l'intervention diplomatique du gouvernement anglais pour la protection de leurs intérêts

On voit que l'initiative prise par le comité français n'est pas stérile; il a groupé autour de lui des porteurs qui et montré aux créanciers anglais la voie qu'ils devaient suivre.

Il est évident que les représentants des 2 nations uniront leurs efforts pour obtenir un arrangement aussi équitable que possible.

Rappelons à nos lecteurs que le journal la Bourse, 10, place Vendôme, organe officiel du comité français des por-teurs de valeurs ottomanes, les tiendra au courant de toutes les démarches faites et à faire pour arriver au but désiré

Les bons du crédit agricole sont toujours remboursés à guichet envert au prix de 508 à la Banque nationale à Paris. 10 place Vendôme, sans courtage ni commission, quelle qu'en soit l'éché

Les porteurs de ces bons qui voudraient réaliser des capitaux pour sous crire on acquérir de la rente amortissa ble feront bien de se hater de profiter de cette facilité.

Les obligations des villes et départements sont toujours bien tenues, malgré la faiblesse de la rente.

On sait que ces valeurs servent de refuge aux capitaux en temps de trou-

Les obligations de la ville de Pari s on donc à peine varié.

Celles de la Chambre de Commerce de Calais sont introuvables à 1000. L'attention a été appelée sur les ac-

tions de l'Aigle (incendie) par la der-nière vente notariée qui a eu lieu à 39 50; on les recherche maintenant à 4000 et au-dessus. Les titres manquent

Les obligations foncières 1877 se traitent à 367 (67 fr. net.) Tous les fonds étrangers sont en baisse notable.

Les actions des société de Crédit ont

Mais, le 28, la grève recommença et se généralisa ; les ouvriers refusèrent de descendre dans les puits, le capitaine de gendarmerie de Châlen, avec une brigade, le sous-préset et le procureur de la république se rendirent à Mont-

Un détachement d'infanterie d'environ 400 hommes, sous les ordres d'un chef de bataillon, partit également le 28, à huit heures du soir, par un train spé-cial, emportant des vivres pour deux jours. A leur arrivée, les soldats occuècent les principaux travaux. Dan donné lieu à peu d'opérations, et leurs et le colonel de gendarmerie.

Pendant toute la matinée du 1^{er} mars, soirée arrivèrent le général de Gallifet

l'aspect de Montceau-les Mines a été fort

A dix heures et demie. M. le général de Galliset et M. le colonel de gendarmerie quittaient Montceau, et à midi arrivait M. le préfet Hendlé.

A partir de ce moment, les groupes se sont formés plus compactes, plus nombreux et se sout dirigés vers la place de l'hôtel de ville, lieu de rendezvous général : à trois heures elle était couverte d'une foule de 1,500 personnes environ. C'est à ce moment que le préfet donnait audience aux délégués

Les délégués étaient au nombre de 28 deux parpuits.—Voici quelles étaient

leurs réclamations : 1º Renvoi de M. Mathey,ingénieur en chef, accusé de tyrannie et suteur de la mesure qui créait des charges nouvelles pour les mineurs, avec augmenta-

tion de travail; 2° Demande d'une augmentation de salaire telle que la journée s'élève à 5 francs pour un mineur, 4 francs pour un manœuvre et 1 fr. 75 pour les en-

3º Aucun mineur ne sera astreint au roulage des wagons et à la pose des rails, travail réservé aux manœuvres; 4° Gouvernement de la caisse de secours mutuels ou retrait de l'argent déposé par les ouvriers, argent dont ils

disposeront ; 5° Aucun ouvreir ne sera inquiété pour faits se rattachant à la grève, et seront immédiatement relachés ceux qui auront été arrêtés.

La Conférence des délégués avec le préfet de Saône-et-Loire, le sous préfet de Châlor et le maire de Montreau n'a pas duré moins d'une heure

A leur sortie sur le péristyle de l'hôtel de ville M. le docteur Jannin, maire, a annoncé à la population le résultat de la délibération les délégués qui ont, à la majorité, signé la reprise des travaux, s'en remettant à la bonne volonté de M. Chagot, directeur, qui promet d'aviser à ce qu'il est possible de faire.

La nuit de vendredi à samedi a été calme, la matinée d'hier, s'est bien passée, mais le Progrès de Saone et Loire dit qu'il règne une certaine appréhension et que l'autorité a pris des précautions pour empêcher la formation des attroupements.

La grève des ouvriers boulangers de Besançon n'est pas encore termi-

Il résulte d'une lettre que les grévistes ont adressée au journal la Démocra-tie franc-comtoise que les boulangers demandent : 1° la suppression du tra-vail de nuit ; 2° une augmentation de salaire qui sera ainsi fixée : 5 franca par

Faits Divers

sort des deniers municipaux

- Sept prisonniers se sont évadé pendant la nuit du vendredi au same de la prison de Poitiers. Ce sont l nommés Laurier, condamné à sept de reclusion ; Maubé, le faux Bar'olat frappé de sept aus d'emprisonneme par le tribunal correctionnel; Bourd chon, le voleur de Brigueil-le-Chantr auquel la cour d'Assises infligea de ans de d'enprisonnement pour vol; les nommés Baudu, le faussaire de C tellerault; Bocher, Leccia et Dubo qui n'avaient à subir qu'une détent

fois, ils sauront preudre les de

truire des écoles en quatre mois !

qu'ils ne se laisseront pas évinces qu'ils ne se laisseront pas évinces profit de la société de Mollins sous prélexte de l'urgente nécessité de con

Agréez, Monsieur, l'assurance de n

sentiments distingués.

« Un contribuable inquiet sur

de faible durée.

Ils ont été obligés pour s'enfuir, de percer ie murdu dortoir qui donne dans le chauffoir, à l'aide d'une pioche, de recourir au même procédé pour pénétrer du chauffoir dans le jardin des gardiens et de ce jardin au chemin de ronde. Parvenus à la première étape de leur

évasion, ils ont détaché le platre qui maintenait la gâche de la serrure de la la porte qui donne rue de la Visitation. en face de l'établissement Rivière, et qui s'est au-sitôt ouverte devant eux. Les évadés sont activement recherchés.

- La grève de Monceau-les-Mines continue. Elle a commencé mercredi dernier 27 février. Un groupe de mineurs s'était rendu pendant la nuit auprès du puits Sainte-Elisabeth, et cherchait à empêcher les ouvriers de reprendre

leurs travaux. On signala ces tentatives d'embau-chage à la gendarmerie, qui se transporta aussilôt sur le lieu du rassemblement ; mais les meneurs prirent la fuite et, par suite de l'obscurité, les gendarmes ne purent en évaluer le nombre ; ils arrêtérent cependant neuf individu qui ne firent aucune résistance. Les renseignements donnés par ces derniers permirent d'arrêter huit autres des em-baucheurs. Le travail ne fut pas interrompu ce jour-la ; une brigade de genmerie fut laissée autour des puits, et les mineurs y descendirent à l'heure habi-

Ne dirait-on pas que le culte de l'art est une tradition et comme un héritage chez les princesses de la maison d'Or-

VARIETES

Sur une statuette chineise du Muséede Roubaix.—Le déesse Pou-Ssa.

Suite \ _ Voir le Journal de Boubaix, du 24

« Miaô Chain hésite à s'engager dans l'antre profond où plonge son regard, la peur la saisit. « Ne craignez rien, lui a dit son introducteur : Vous aurez » traverser neuf sortes de prison (1) et » vons trouverez le dieu des enfers au o sortir de la neuvième, assis sur le pont » Pou-Tien-Kiaô. »

(1) Neuf, c'est le nombre des cercles de Penfer de Dante (Divine Coméate). — Les Beudhistes dont les chinois reçurent les degmes au 2° siècle de notre ère, divisent leurs enfers en buit grands enfers brûtants et huit grands enfers, précédés chaeun d'un petit enfer. — Les Egyptiens le divisaient en 75 zones dont chaeune était destinée à, un genre de supplice particulier. — Les anciens rabbins, d'après le Talmud, le compossient de sept cercles. — Le Coran des Mahemétaes reconnait sept portes d'enfer, c'est-a-dire, sans doute, sept cercles. (Encyclopedie du XIX° siècles au mot enfer.)